

Déclaration à la CAPD du 28 juin 2018



Monsieur le directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Le gouvernement a le projet de modifier de fond en comble le cadre du « dialogue social » en remettant en cause les attributions des CAP et CHSCT. Le SNUIPP avec sa fédération la FSU s'est déjà positionné contre de tels choix qui vont à l'encontre des intérêts de la défense individuelle et collective des agents. La pétition nationale qu'ils proposent a déjà recueilli plusieurs dizaines de milliers de signatures.

Depuis la CAPD du 21 mars, nous avons à plusieurs reprises fait la demande d'un groupe de travail concernant le dossier de la hors classe. Nous regrettons que vous n'ayez pas cru bon de donner suite à cette requête. Pourtant, on s'aperçoit qu'aujourd'hui encore de nombreux problèmes restent en suspens.

Dans un premier temps, la constitution des avis :

De nombreux collègues ont demandé des explications suite à la publication de leur avis. Ils n'en ont pas encore reçu. Nous vous demandons donc d'apporter des réponses à toutes ces demandes.

Ensuite, nous n'admettons pas que l'argument d'un quota soit donné car il n'existe pas en tant que tel.

Nous n'admettons pas non plus que des collègues au 9^{ème} échelon bénéficient de moins de chance d'avoir un avis très satisfaisant ou excellent que les autres.

Au-delà de ces arguments, c'est un problème de sémantique qui apparaît. Comment expliquer que des collègues ayant eu les félicitations lors d'une précédente inspection aient un avis satisfaisant ?

Comment expliquer qu'une collègue à qui on demande de passer le CAFIPEMF puisse avoir un avis satisfaisant ?

Enfin et de manière générale, les avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants engendrent de profonds sentiments d'injustice voire de mépris lorsque l'investissement quotidien n'est pas reconnu, à minima, comme très satisfaisant. De surcroît, ces avis ont un caractère pérenne et figent l'appréciation portée sur les enseignants.

Au vu de ces arguments, nous considérons donc que les dossiers doivent être tous abordés en CAPD.

Dans un deuxième temps, le discriminant : nous vous avons alerté deux fois concernant les critères de départage à barème égal. Une fois lors d'un courrier au titre du SNUipp-FSU le 25 mai. Une deuxième fois lors d'un courrier au titre de l'intersyndicale le 21 juin. A ce jour nous n'avons pas de réponse de votre part.

Il y a pourtant urgence et enjeu. Rappelons le discriminant qui nous a été indiqué : Ancienneté dans le corps > Rang décroissant d'échelon (11 > 10 > 9) > Ancienneté dans l'échelon, puis ordre alpha (nom patronymique).

Les critères choisis lèsent dans un premier temps les collègues qui ont été instituteurs auparavant (ils ont une plus forte AGS mais une plus petite ancienneté dans le corps des professeurs des écoles). Cerise sur le gâteau, le critère de l'ordre alphabétique est totalement arbitraire et déclenche un sentiment d'amertume pour de nombreux collègues.

Il est à noter que les collègues situés entre le rang 127 et 235 ont le même barème, d'où l'importance de cette décision.

Nous souhaitons donc que vous reveniez sur cette décision et appliquiez, comme dans d'autres départements, les seuls critères de départage équitables : l'AGS puis la date de naissance.

Le manque d'attractivité récurrent du département de l'Eure entraîne plusieurs conséquences parfois désastreuses sur la vie professionnelle et familiale de beaucoup de nos collègues. En effet, la difficulté de sortir de notre département impacte les droits fondamentaux (refus de temps partiel, de disponibilités, de détachement, d'exeat...). C'est la plupart du temps des femmes qui en pâtissent. Il faut renouer avec un cercle vertueux. Pour cela, il est donc nécessaire

- de pourvoir des postes supplémentaires au concours de recrutement des PE
- d'avoir recours à la liste complémentaire.

Le droit à mutation doit être garanti et rendu effectif pour toutes et tous. Tous les enseignant(e)s doivent pouvoir muter quelle que soit leur situation. C'est pourquoi M l'Inspecteur d'Académie nous vous demandons d'accepter tous les EXEAT ou à minima ceux ayant obtenus leur INEAT.

Concernant le plan de formation, l'une de vos priorités Mr le Directeur Académique, est d'accentuer, de renforcer la formation des maitres en développant des actions obligatoires au niveau des animations pédagogiques notamment. C'est ainsi que les directeurs d'école se voient obligés de comptabiliser les temps de réunion de directeur, organisés par les IEN sur leur 24 h de concertation au sein de leur école. Temps de concertation qu'ils doivent eux-mêmes animer ! Les 108 heures explosent, c'est à du bénévolat que sont appelés les directeurs et directrices d'école pour continuer à réaliser leur rôle d'animateur pédagogique au sein des équipes. Ils vont sans doute être obligés de faire des choix pour tenter de rester dans des horaires raisonnables...

Depuis le début de semaine, les collègues postulent sur un simulacre d'offre d'animation pédagogique.

Penser que seuls les mathématiques et le français sont importants est un non-sens pédagogique et qui relève d'une pensée rétrograde que l'on pensait révolue.

Demander à des enseignants de se positionner sans connaître les dates ni les lieux, alors même qu'on leur demande de positionner les rendez-vous médicaux en dehors du temps scolaire, va entraîner des complications. Les enseignants ont également une vie personnelle et familiale à organiser. Ils ne sont pas à disposition des dates imposées à posteriori de leur choix.

Lors du CSE du 14 juin, le ministère a confirmé que le Conseil supérieur des programmes travaillait sur des repères annuels qui visent à ajuster les programmes 2016, moins de deux ans après leur mise en place.

Pour l'heure, aucune précision n'a été donnée sur le contenu de ces « ajustements », ni sur les niveaux concernés.

On peut déjà craindre qu'une priorité mise sur des repères annuels aurait pour conséquence d'imposer un rythme d'apprentissage en contradiction avec la politique des cycles.

Au CSE, le SNUipp avec la FSU a dénoncé cette mise en place à marche forcée qui mettra les enseignants devant le fait accompli à la rentrée faisant peu de cas de leur travail.

Décidément, alors que le ministre avait annoncé à son arrivée rue de Grenelle « *qu'il fallait rompre avec les habitudes qui consistaient à défaire ce qui avait été fait par les locataires précédents* », il semble difficile d'en percevoir le passage à l'acte.

Pour terminer sur ce point, il est à noter que les programmes d'EMC comptabilisent 60 fois le mot respect. Nous pouvons nous interroger sur le respect que porte le ministre aux enseignants avec ces choix.